

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **22 novembre 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Poste Vacant

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault.

Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2875-11-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

LIEU : SALLE MUNICIPALE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2021

3.2 - Séance extraordinaire du 17 novembre 2021

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes

5.2 - Autorisation de versement en capital et intérêts / Billets municipaux

5.3 - Liste des personnes endettées envers la municipalité

5.4 - Règlement 379-2021 / Modifiant le jour de la séance du conseil municipal

5.5 - Établissement du calendrier des séances du conseil municipal / 2022

5.6 - Résolution fixant la date et l'heure de l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

5.7 - Autorisation de paiement à Morency, société d'avocats

5.8 - Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés - Volet 2: Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés

5.9 - Contrat d'entretien du service PG Solutions pour l'année 2022

5.10 - Autorisation de paiement de taxes TPS-TVQ

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Autorisation budgétaire pour la pratique annuelle des pompiers

- 6.2 - Formation d'équipes de pompier
- 6.3 - Autorisation du service PG Solution pour le service incendie
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
 - 7.1 - Excavation Ste-Croix
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
 - 12.1 - Demande à la CPTAQ visant une autre utilisation que l'agriculture
 - 12.2 - Demande à la MRC / Agrandissement du périmètre urbain
 - 12.3 - Demande de dérogation / 644, rue des Érables
 - 12.4 - Deuxième projet de résolution PPCMOI / rue O'Reilly
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
- 17 - DIVERS
 - 17.1 - Autorisation de passage sur les routes par les VTT de Lotbinière
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois d'octobre 2021
- 19 - CORRESPONDANCES
 - 19.1 - Emprunt de la salle au sous-sol / intervention proche-aidant
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseillère Andréanne Boulanger, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2876-11-2021

3.1 - Séance ordinaire du 4 octobre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2877-11-2021

3.2 - Séance extraordinaire du 17 novembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2021, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2878-11-2021

5.1 - Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes

ATTENDU QUE la période des fêtes arrive à grands pas.

PAR CONSEQUENT QUE le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.

Proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu unanimement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2879-11-2021

5.2 Autorisation de versement en capital et intérêts / Billets municipaux

Proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Sylvie Laplante et résolu unanimement.

D'autoriser les versements en capital et en intérêt pour l'année financière 2022 à Financière Banque Nationale inc ainsi qu'à Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beaucé. - Financement municipal selon les échéances suivantes :

Montant de 171 700\$ refinancé le 15 mars 2021, fin en mars 2026.

Intérêts au	15 mars 2022	1 528.11 \$
Capital au	15 mars 2022	33 400.00 \$
Intérêts au	15 septembre 2022	1 230.87 \$

Montant de 108 300\$ refinancé le 19 juin 2018, fin en mars 2023.

Intérêts au	19 juin 2022	681.40 \$
Capital au	19 juin 2022	22 300.00 \$
Intérêts au	19 décembre 2022	358.05 \$

Montant de 691 900\$ refinancé le 16 novembre 2020, fin en novembre 2025.

Intérêts au	15 mai 2022	4 539.16 \$
Capital au	16 novembre 2022	79 700.00 \$
Intérêts au	16 novembre 2022	4 539.16 \$

Montant de 550 000\$ refinancé le 16 septembre 2019, fin en septembre 2024.

Intérêts au	16 mars 2022	3 869.88 \$
Capital au	16 septembre 2022	109 900.00 \$
Intérêts au	16 septembre 2022	3 869.88 \$

Montant de 540 100\$ refinancé le 11 février 2019, fin en février 2024.

Intérêts au	11 février 2022	5 535.69 \$
Capital au	11 février 2022	107 900.00 \$
Intérêts au	11 août 2022	3 756.42 \$

Montant de 705 800\$ refinancé le 10 août 2018, fin en octobre 2037.

Intérêts au	10 avril 2022	6 527.52 \$
Capital au	10 octobre 2022	69 600.00 \$
Intérêts au	10 octobre 2022	6 527.52 \$

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 96610 819 - capital dette et 02 91610 839 - intérêts dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2880-11-2021

5.3 - Liste des personnes endettées envers la municipalité

Proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Sylvie Laplante et résolu unanimement.

DE déposer la liste des personnes endettées envers la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec et d'avertir en adressant une lettre à chaque propriétaire dont le solde des taxes 2021 est supérieur à 200.00\$, qu'à défaut de régler le solde, son immeuble fera partie de la liste qui sera transmise à la MRC de Lotbinière au début de mars 2022 pour lesquels des arrérages de taxes pour les années d'imposition 2021 qui demeurent impayées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2881-11-2021

5.4 - Règlement 379-2021 / Modifiant le jour de la séance du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE la séance régulière du conseil municipal doit se tenir une fois par mois.

CONSIDERANT QUE le conseil municipal en est venu à la décision de modifier les journées de conseil soit du lundi au mardi à chaque mois à partir de l'année 2022.

CONSIDERANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donnée lors de la séance extraordinaire du 17 novembre 2021.

CONSIDERANT QUE le projet de ce présent règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 17 novembre 2021.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'ADOPTER le règlement suivant portant le numéro 379-2021 modifiant le jour de la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2882-11-2021

5.5 - Établissement du calendrier des séances du conseil municipal / 2022

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Proposé par Andréanne Boulanger appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces dernières débiteront à 19h30 :

Janvier : mardi le 11 janvier
Février : mardi le 8 février
Mars : mardi le 8 mars
Avril : mardi le 12 avril

Mai : mardi le 10 mai
Juin : mardi le 14 juin
Juillet : mardi le 12 juillet
Août : mardi le 9 août
Septembre : mardi le 13 septembre
Octobre : mardi le 11 octobre
Novembre : mardi le 8 novembre
Décembre : mardi le 13 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2883-11-2021

5.6 - Résolution fixant la date et l'heure de l'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Il est proposé Patrick Lefrançois, appuyé par Richard Breton et résolu

Que le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 soient adoptés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra mardi 21 décembre à 19h15 au lieu ordinaire des séances du conseil municipal.

Les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Qu'un avis public soit donné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2884-11-2021

5.7 - Autorisation de paiement à Morency, société d'avocats

ATTENDU QUE la municipalité à eu recours au service d'honoraire à Monsieur Patrick Beauchemin, avocat dans le dossier d'enquête de la Commission municipale pour les contraventions au Code d'éthique en regard de la conseillère Mme France Germain.

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la municipalité de répondre au besoin de la conseillère dans ce dossier.

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'AUTORISER la dépense de 3 357.60\$ + taxes pour les honoraires de Morency Société d'avocats et de puiser cette dépense au poste budgétaire Service juridique 219 000 412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2885-11-2021

**5.8 - Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés -
Volet 2: Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés**

Attendu que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière ainsi que la MRC ont mis à jour leur politique PFM-MADA;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) propose un Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés et que seules les MRC sont admissibles à déposer;

Attendu qu'au moins 80 % des municipalités de la MRC dotées de plans d'action MADA doivent participer à la démarche pour obtenir l'aide du MSSS;

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage désire s'adjoindre d'une ressource régionale pour soutenir la mise en œuvre de son plan d'action PFM-MADA qui sera sous la coordination de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu de participer à la demande collective et d'appuyer le dépôt de la demande par la MRC de Lotbinière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plan d'action en faveur des aînés – Volet 2.

2886-11-2021

5.9 - Contrat d'entretien du service PG Solutions pour l'année 2022

Proposé par Andéenne Boulanger et appuyé par Patrick Lefrançois et résolu unanimement.

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications CESA et d'AccesCité de la firme Megagest pour l'année 2022 au montant de 5 797\$ et 546\$ plus les taxes.

Le renouvellement est payable en janvier 2022 et sera prévu au budget 2022.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 414 - Gestion administrative et financière Soutien logiciel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2887-11-2021

5.10 - Autorisation de paiement de taxes TPS-TVQ

CONSIDERANT QUE la municipalité a vendu des terrains sur la rue du boisé dans le nouveau quartier résidentiel.

CONSIDERANT QUE la municipalité a retiré les taxes lors de la vente.

CONSIDERANT QUE la municipalité a le devoir de payer ces taxes au Ministère du Revenu du Québec.

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER le paiement des taxes de 2 862.98\$ de TPS, 5 711.64\$ de TVQ au Ministère du Revenu du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2888-11-2021

6.1 - Autorisation budgétaire pour la pratique annuelle des pompiers

Monsieur Patrick Lefrançois mentionne qu'il se retire de cette décision en raison de son possible conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE le Service des incendies de Saint-Patrice de Beaurivage procède annuellement à une pratique générale;

ATTENDU QUE cette pratique annuelle est prévue cet automne 2021;

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

QUE l'on autorise la tenue d'une pratique annuelle intensive des pompiers du Service des incendies cet automne au moment jugé opportun par le Service.

QUE l'on autorise un montant de 1400\$ pour le temps d'hommes, réparti de la façon suivante soit dix-huit (18 pompiers) à 4 heures chacun aux taux horaires de 18.94\$ en plus des contributions de l'employeur;

Que l'on autorise un montant de 300.00\$ taxes incluses et le pourboire à titre d'allocation de repas;

QUE les fonds nécessaires à cette opération soient puisés à même le poste budgétaire - Protection contre l'incendie - Salaire 222 000610 et Aliment et breuvage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2889-11-2021

6.2 - Formation d'équipes de pompier

Monsieur Patrick Lefrançois mentionne qu'il se retire de cette décision en raison de son possible conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019.

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein de services de sécurité incendie municipaux.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beauvillage désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beauvillage prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2890-11-2021

6.3 - Autorisation du service PG Solution pour le service incendie

Monsieur Patrick Lefrançois mentionne qu'il se retire de cette décision en raison de son conflit d'intérêt.

Il est proposé par Sylvie Laplante, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement.

DE RENOUVELER le contrat d'entretien et de soutien des applications CESA de la firme Megagest pour l'année 2022 au montant de 668\$ plus taxes pour le service incendie, droit d'accès annuel multi-services.

Le renouvellement est payable en janvier 2022 et sera prévu au budget 2022.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 222 000 331 Services incendie - Téléphone et Internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

2891-11-2021

7.1 - Excavation Ste-Croix

ATTENDU QUE la municipalité a fait asphalté la rue de la Fabrique et que cette dépense a été accepté par de MAMH, programme de voirie locale.

ATTENDU QU'il y a un extra au contrat de 3609.11\$ + taxes pour le bitume.

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER le paiement à Excavation Ste-Croix pour l'extra du prix du bitume et de payer avec la subvention TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2892-11-2021

12.1 - Demande à la CPTAQ visant une autre utilisation que l'agriculture

Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant une utilisation autre que l'agriculture sur le lot 4 449 390 du cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la présente demande à la CPTAQ vise une utilisation autre qu'agricole, soit le retrait de roc afin de favoriser le développement des activités forestières;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner un avis relativement à cette demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de cette loi;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation agricole du lot visé par la demande ainsi que des lots avoisinants;

ATTENDU QUE cette autorisation n'apportera pas de conséquences négatives sur l'homogénéité du territoire agricole;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole pour le lot 4 449 390 du cadastre du Québec est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la présente demande n'a aucun impact sur les possibilités d'utilisation des lots concernés à des fins agricoles;

Il est proposé par Andréanne Boulanger et appuyé par Marie-Pierre Fortin que le conseil municipal appuie la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'autoriser une utilisation autre qu'agricole sur le lot 4 449 390 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2893-11-2021

12.2 - Demande à la MRC / Agrandissement du périmètre urbain

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ en 2013 par sa décision 402599 a ordonné l'exclusion des lots 4 449 457-P, 4 449 459 et 4 449 462, soit l'agrandissement du parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH à refuser l'agrandissement du périmètre urbain de ces lots étant donné le grand nombre de terrain non-construit;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire pour la Municipalité de prévoir de nouveaux terrains pour la construction d'immeubles commerciaux et industriels et de demander l'agrandissement de son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU'en date de la présente, un seul terrain vacant est disponible;

Proposé par Richard Breton appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

EN CONSÉQUENCE, de demander à la M.R.C. de Lotbinière de modifier son schéma d'aménagement pour inclure au périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage le module 2 d'une superficie de 4,1 hectares tel que décrit dans la décision 402599 de la CPTAQ ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2894-11-2021

12.3 - Demande de dérogation / 644, rue des Érables

La décision pour cette demande de dérogation a été reportée à une séance ultérieure

2895-11-2021

12.4 - Deuxième projet de résolution PPCMOI / rue O'Reilly

2^{ième} projet de résolution afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial de 3 logements sur le lot 4 981 513 en vertu du Règlement numéro 348-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Attendu qu'une demande de PPCMOI est déposée pour le lot 4 981 513;

Attendu que cette demande vise la construction d'un immeuble multifamilial de 3 logements avec espaces de stationnement en façade;

Attendu que le conseil a reçu l'avis favorable du CCU;

Attendu que le projet particulier de construction déposé est assujéti au mécanisme de consultation publique, d'approbation référendaire et d'approbation de la MRC;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 22^{ième} jour de novembre 2021 sur le projet de résolution 2263-10-2021 portant sur les sujets mentionnés en titre;

Attendu que le projet déroge au règlement de zonage numéro 355-19 concernant l'usage principal;

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu à l'unanimité.

D'approuver le 2^{ième} projet de résolution concernant ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) tel que présenté par le requérant pour la construction d'un immeuble multifamilial de 3 logements sur le lot 4 981 513 puisqu'il respecte tous les objectifs et les critères relatifs au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 348-2018.

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

2896-11-2021

17.1 - Autorisation de passage sur les routes par les VTT de Lotbinière

ATTENDU QUE le Club QUAD Chaudière-Appalaches nord fait la demande de circuler avec les VTT sur une distance de 4 km dans le chemin Belfast, environ 1 km dans le rang St-Jacques et également 1 km dans le rang St-José;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé l'année dernière le droit de passage au Club QUAD.

ATTENDU QU'aucune plainte n'a été déposée par les citoyens au sujet du passage de ces VTT.

IL est proposé par Richard Breton appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'AUTORISER le Club QUAD Chaudière Appalaches nord de circuler avec leur VTT durant la saison hivernale 2020-2021 aux endroits spécifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

2897-11-2021

18.1 - Comptes à payer pour le mois d'octobre 2021

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin appuyé par Sylvie Laplante et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 soient acceptés et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 272 772.47 \$.

19 - CORRESPONDANCES

2898-11-2021

19.1 - Emprunt de la salle au sous-sol / intervention proche-aidant

ATTENDU QUE le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière a fait la demande de pouvoir utiliser un local au sous-sol du bureau municipal lors de demande particulière de citoyens nécessitant des besoins.

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir ce soutien aux personnes ayant ce besoin.

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER l'utilisation au Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière aux heures d'ouverture du bureau municipal sans aucun frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2899-11-2021

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 22 novembre 2021 est fermée à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2021.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

24 - POINTS D'INFORMATION